

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE
membres titulaires et membres suppléants Bernard CERF.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Christine DEL PIE, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Laurent BROCHET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 juin	Le 22 juin	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2018-05-10 Acquisition et location de cellules dans le Pôle médico tertiaire à Beaucourt *Rapporteur : Christian RAYOT*

Vu la délibération n°2018-04-19B portant sur la politique de soutien aux bourgs-centres pour la Commune de Beaucourt,
Vu la délibération n°2018-04-20 portant sur la création d'un budget annexe pour l'acquisition de cellules dans le Pôle médico-tertiaire,

La Communauté de Communes du Sud Territoire, dans le cadre de sa politique de soutien aux bourgs-centres, s'est portée acquéreur de 3 cellules dans le Pôle médico-tertiaire en construction sur la commune de Beaucourt.

L'acquisition d'environ 240m² de locaux doit permettre l'installation, à terme, de médecins (généralistes ou spécialistes) ou professions para-médicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la Ville de Beaucourt et les communes avoisinantes.

Dans l'attente de l'installation de ces professionnels de santé pouvant nécessiter un temps de préparation, prise de contact..., la Communauté de Communes a été contactée en parallèle par un chef d'entreprise responsable d'une société de production de films cinématographiques, souhaitant s'installer sur Beaucourt.

A terme, l'installation de cette activité pourrait se faire dans le bâtiment des Fonteneilles, sur l'un des étages de l'aile Sud, propriété de la CCST et dévolue à l'accueil d'activités tertiaires, commerciales et de services.

Cependant, compte tenu du démarrage imminent de l'activité et du temps nécessaire à la réalisation des travaux aux Fonteneilles, il est proposé de louer une partie des locaux du pôle médico-tertiaire à cette société pour lui permettre de démarrer son activité.

La société s'installerait donc dans les cellules 24 et 25, au premier étage, sur une surface d'environ 141 m². Les 4 places de parking prévues dans l'acquisition des surfaces par la CCST sont également louées à Oneida TV. La location de ces surfaces et des places de parking afférentes fera l'objet d'un bail dérogatoire d'un an, élaboré et signé chez un notaire.

Afin de permettre cette installation dans les conditions souhaitées, des travaux d'aménagement, non initialement prévus, sont nécessaires. Ces aménagements seront réalisés par la société IMMAU, dans la continuité des travaux de construction. Il y a donc lieu de délibérer sur un nouveau coût d'acquisition intégrant le montant des travaux d'aménagement nécessaires, chiffrés à 58 522,00 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de réaliser l'acquisition, au sein du Pôle médical et tertiaire, des trois lots 21, 24 et 25 d'une surface totale de 238,11 m² et des 4 places de stationnement afférentes, pour un montant total de 502 739 € HT,**
- **d'autoriser le Président à louer les cellules 24 et 25 ainsi que les 4 places de parking à la société Oneida TV sous bail dérogatoire d'un an à compter du 1er octobre 2018,**
- **de valider le prix de location des surfaces à 130 € HT/m²/an,**
- **d'autoriser le Président à signer tous actes relatifs à cette opération, à savoir ceux liés à l'acquisition et ceux liés à la location, notamment le bail dérogatoire, acte notarié,**
- **d'opter à l'assujettissement à la TVA pour les loyers dans le cadre de l'opération commerciale,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision et engager les crédits nécessaires.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 JUL. 2018

Le Président,



Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



